

## CONTRAT LOCAL DE SANTE SUD GIRONDE

### N° Fiche – Action : 1-5

**AXE DE L'ACCORD CADRE : Axe 1 Promouvoir l'évolution de l'accès aux soins et l'offre d'un territoire en mutation**

**Objectif intermédiaire C : Valoriser, diffuser l'offre et les ressources existantes auprès des professionnels**

**Pilotes du groupe de travail auquel l'action est rattachée :  
ARS Nouvelle-Aquitaine, URPS Médecins Libéraux**

**INTITULE DE L'ACTION :**

**« Communiquer sur les missions de sage-femme »**

**Maître d'ouvrage de l'action : Réseau Périnatalité de Nouvelle Aquitaine,  
Centre Hospitalier Sud Gironde**

**Nom du référent : à définir**

Coordonnées complètes : (adresse postale, mail, téléphone...) :

Préambule :

Méconnaissance de la profession de sage-femme trop souvent associée au suivi de la grossesse.  
Elargissement récent des compétences de sages-femmes (pratique des IVG médicamenteuses).  
Projet de plaquette de communication porté par la CPAM pour mieux faire connaître la profession.  
Dans le cadre du suivi et des prises en charge assurées par une sage-femme veiller à l'articulation nécessaire avec le médecin traitant et au relais avec les médecins spécialistes si besoin.

Situation en Sud Gironde :

Le territoire se caractérise par une population relativement précaire à revenus modestes et par une population plus jeune que la moyenne départementale.  
On note un taux de fécondité plus élevé que la moyenne départementale notamment chez les plus jeunes.  
L'offre de santé du Sud Gironde se caractérise par une faible densité de gynécologues et une densité supérieure à la moyenne départementale pour les sages-femmes.

En s'appuyant sur les campagnes ou dépliants existants ou à venir (plaquette ordre national des SF, plaquette CPAM, ...), faire connaître aux professionnels de santé tous les actes et suivis que peuvent réaliser les SF.

Descriptif de l'action :

- Coordonner la diffusion de la plaquette de communication sur les missions des SF sur le territoire
- Cibler les médecins généralistes
- Envisager cette action pour développer des parcours de soins coordonnés (hors suivis de grossesse) intégrant les SF

**Objectif intermédiaire et problématique(s) traitée(s) :**

-Articulation à prévoir la Fiche Action N°1.3 du CLSM  
« Renforcer l'offre en périnatalité, le soutien à la parentalité et le repérage précoce »  
Développer la connaissance des professionnels et du grand public sur les missions des SF

**Objectifs opérationnels de l'action qui doivent être**

-Intégrer les SF dans des parcours de soins et de suivi (en dehors des suivis de grossesse)

évaluables	
Indicateurs d'évaluation de processus : <i>comment faire pour atteindre les objectifs ?</i> de résultats : <i>qu'a-t-on obtenu au regard des attentes ?</i> d'impact : <i>quels résultats indirects peut-on espérer ?</i>	-Diffusion de la plaquette d'informations réalisée par la commission paritaire des SF Auprès des SF libérales du territoire -Diffusion de la plaquette dans plusieurs lieux médicaux -Augmentation du nombre de consultations de SF hors grossesse
Types et modalités d'action Ateliers, événementiels, réseaux, orientations, formations, consultations...	<u>Etape 1</u> : Coordonner la diffusion de la plaquette de communication sur les missions des SF sur le territoire -Cibler les médecins généralistes -Campagne de communication -Organisation de la distribution des plaquettes dans plusieurs lieux médicaux du sud gironde -Identification de réseaux d'aide sociale pouvant relayer l'information  <u>Etape 2</u> : Envisager cette action pour développer des parcours de soins coordonnés (hors suivis de grossesse) intégrant les SF
Publics visés selon âges, territoires, sexes, pratiques, situation sociales, communautés, coopérations...	Les professionnels de santé (médecins généralistes en priorité) Les structures médico-sociales Les missions locales Les femmes
Localisation de l'action territoires couverts et ancrage sur des activités, des quartiers, des services...	Le territoire du Sud Gironde
Mobilisation et participation implication et animation d'acteurs locaux, bénévoles, professionnels, usagers...	L'action nécessite que l'information soit relayée et accompagnée, la plaquette seule ne peut suffire
Temporalités de l'action début et fin, fréquence et durée, caractère pérenne ou expérimental de l'action...	2 ans
Moyens de l'action budget éventuel, mise à disposition de locaux ou de personnes...	Dans un premier temps, l'action s'appuie sur la plaquette réalisée par la CPAM à la demande de la commission paritaire des SF :
Suivi et pilotage de l'action modalités et processus de suivi de l'action, outils et espaces de pilotage	Mener des actions de sensibilisation, d'information et de communication sur la profession de sage-femme pour améliorer l'accès aux soins.
Evaluation de l'action modalités d'évaluation de l'action, implication des habitants/bénéficiaires	Enquête et sondage sur les missions de santé des SF auprès de la population et de soignants
Pistes de financement	

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel									
	2019	2020		2021		2022		2023		
		Sem 1	Sem 2	Sem1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	
Diffuser/Communiquer	→									
Développer des parcours de soins coordonnés				→						